



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 07/07/2016
Reçu en préfecture le 07/07/2016
Affiché le - 8 JUIL. 2016
ID : 039-283900017-20160628-C2016_15-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 28 juin 2016**

Membres en exercice : 22
Présents : 21
Procuration : 1
Nombre de votants : 22
Votes pour : 22
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
31/05/2016

**Délibération n° C 2016-15
Décompte Général Définitif des opérations de réhabilitation et de construction des
Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de CHAUSSIN, LE FINAGE, LA MARRE,
CHAUMERGY : validation**

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin, à quinze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jacky FAIVRE suppléait Monsieur Bernard AMIENS.

Excusés : Madame Hélène PELISSARD ; Monsieur Bernard AMIENS.

Procuration : Madame Hélène PELISSARD avait donné procuration à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame le Médecin-Commandant Annabelle CARRON ; Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, le Sergent-Chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) ; Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) était excusée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier l'article L 1424-12 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010 relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le SDIS en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2011-44 du 15 décembre 2011 relative au projet de réhabilitation – extension du CIS de CHAUSSIN ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-21 du 26 juin 2012 relative au lancement des opérations de CHAUSSIN et du FINAGE ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-22 du 26 juin 2012 relative au lancement des opérations de construction des CIS de LA MARRE et de CHAUMERGY ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ; point de situation sur le transfert des services logistiques ; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des équipements du 21 juin 2016 ;

Les opérations immobilières relatives aux CIS de CHAUSSIN, LE FINAGE, LA MARRE et CHAUMERGY se sont achevées en 2015. A l'issue de l'année de parfait achèvement, il convient d'établir le décompte définitif des opérations afin de valider le solde des participations à percevoir.

Les éléments financiers sont synthétisés ci-dessous :

	CIS CHAUSSIN réhabilitation/extension	CIS LE FINAGE réhabilitation/extension	CIS LA MARRE construction	CIS CHAUMERGY construction
Coût HT TDC				
prévisionnel	457 000,00 €	114 840,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €
réel	391 884,20 €	111 091,20 €	251 968,69 €	243 668,35 €
<i>écart réel - prévi.</i>	-65 115,80 €	-3 748,80 €	-8 031,31 €	-16 331,65 €
Financeurs à 50/50	Département et Cté Cnes Plaine Jurassienne	SDIS et Cté Cnes Plaine Jurassienne	SDIS et Cnes 1er appel + Cnes 1er appel CIS VOITEUR/DOMBLANS	SDIS et Commune CHAUMERGY
Financements perçus	Département : 137 250,00 € EPCI : 185 287,50 €	EPCI : 54 549,00 €	Communes : 117 000,00 €	Commune : 117 000,00 €
Solde du financement à percevoir	Département : 58 692,10 € EPCI : 10 654,60 €	EPCI : 996,60 €	Communes : 8 984,35 €	Commune : 4 834,18 €

Les dépenses des opérations ont été contenues dans le budget prévisionnel. Le coût réel cumulé est inférieur de 93 227,56 € HT au coût prévisionnel des quatre opérations.

Le détail des postes de dépenses de chacune des opérations est présenté dans les annexes n° 1 à n° 4.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et, pour chacune des opérations, de :

- **valider le décompte général et définitif des dépenses ;**
- **valider le solde des participations à percevoir.**

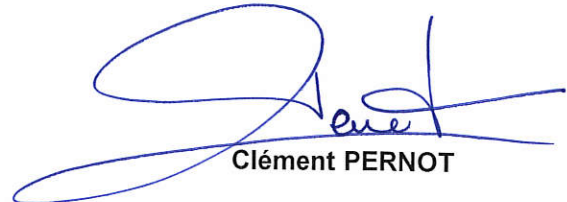
DECISION N° C 2016-15 DU 28 JUIN 2016

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour chacune des opérations, selon les documents figurant au rapport :

- **de valider le décompte général et définitif des dépenses ;**
- **de valider le solde des participations à percevoir.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 7 JUIN 2016
Affiché le 8 JUIL. 2016
Publié au RAA du 2ème trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT